

➔ **CADRE LEGISLATIF :**

L'article R4544-10 du Code du Travail, précise que « l'employeur délivre, maintien ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

L'article 6 du décret 82-167 du 16 février 1982,

Les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, précise que « l'employeur doit remettre à chaque travailleur chargé de travaux sur les installations électriques un titre d'habilitation spécifiant les limites des attributions qui peuvent lui être confiées et la nature des opérations qu'il peut être autorisé à effectuer. »

Décret n° 88-1056 du 14/11/1988 :

Art. 48 1. L'employeur ne peut confier les travaux ou opérations sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus ou sous tension, qu'à des personnes qualifiées pour les effectuer et possédant une connaissance des règles de sécurité en matière électrique adaptée aux travaux ou opérations à effectuer.

Art. 48 2. L'employeur doit remettre, contre reçu à chaque travailleur concerné, un recueil de prescriptions et, le cas échéant, compléter ces prescriptions par des instructions de sécurité particulières à certains travaux ou opérations qu'il confie aux travailleurs.

Les habilitations en cours sont valables jusqu'au 30 juin 2014.

Le Ministère du Travail considère en effet que les personnes habilitées selon le texte UTE C 18-510 de novembre 1988, ou selon le projet PR NF C 18-510 envoyé en Enquête Publique le 01/04/2011, répondent aux dispositions du décret 2010-1118.

➔ **PUBLIC CONCERNÉ:**

Personnel **non électricien** travaillant dans un environnement des risques électriques et/ou réalisant exclusivement des **travaux d'ordre non électrique**.

➔ **OBJECTIF GÉNÉRAL:**

Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique ; connaître les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques dans les meilleures conditions de sécurité.

➔ **PRÉ-REQUIS :**

Aucun.

➔ **DURÉE :**

14 heures (soit 2 jours).

➔ **NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

Groupe de 1 à 12 personnes

➔ **PROGRAMME DE LA FORMATION :**

Module Tronc commun N°1

- ➔ Les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- ➔ Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- ➔ Les différents DOMAINES DE TENSION.
- ➔ Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.
- ➔ Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.
- ➔ Le principe d'une HABILITATION.
- ➔ Définition des symboles d'HABILITATION.
- ➔ Les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL.
- ➔ Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- ➔ La ZONE DE TRAVAIL ainsi que les signalisations et repérages associés.
- ➔ Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
- ➔ La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- ➔ La conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
- ➔ Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

Module Exécutants de travaux d'ordre non électrique (B0, H0, H0V)

- ➔ Les acteurs concernés par les TRAVAUX
- ➔ Les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation et interdictions, ZONE DE TRAVAIL, etc.)

➔ **ÉVALUATION :**

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances (note minimale 12/20), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

➔ **MOYENS PEDAGOGIQUES :**

Utilisation d'un vidéoprojecteur pour projeter un PowerPoint, réalisation des manœuvres de sécurité sur une installation électrique (de formation). Utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires.